

Conseil Municipal**Séance du Mardi 09 Février 2021
Convocation du Jeudi 04 Février 2021****Ordre du jour**

- Approbation de la séance précédente
- Délibération relative à la modification des Statuts de la Communauté de Communes
- Convention Unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion
- Convention d'adhésion au Service de Santé au Travail Interentreprises (SIMT) pour les prestations de Médecine de Prévention
- Convention de mise à dispositions Enedis concernant l'implantation d'un poste HTA sur la RD 411 (Antenne Free)
- Suppression d'un poste de rédacteur à raison de 17h30
- Convention de Gestion Assurance Groupe 2021-2024
- Adhésion des Communes de Saints-Pierre-les-Nemours, Montereau Fault Yonne et Fontenay au SDESM
- Informations du Maire

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 19 Novembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur CAMUSET Pascal.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, M. Jean-Paul DE ALMEIDA, Mme Sylvie GUIARD, M. Frédéric PENOT, Mme Sandrine GAY, Mme Sylvie FAYOL, Mme Sophie MENARD, M. Denis GAUCHARD.

Absents excusés : Mme Elodie MANGÉ

M. Eric PEZET été désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DÉLIBÉRATION N°770192100001

Après présentation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes, Le maire explique que la Communauté de Communes souhaite développer la pratique du vélo sur le territoire avec la création de piste cyclable, les élus souhaitent désormais mettre en œuvre ledit schéma, or il est nécessaire pour cela que la communauté de communes dispose de la compétence en matière de voirie.

Les élus souhaitent pour prendre la décision avoir plus d'informations : le lieu des pistes cyclables et, le pouvoir de police sur les pistes cyclables.

Après en avoir délibéré par 1 voix Pour et 9 Contres.

❖ **CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DELIBERATION N°0770192100002**

M. le Maire, indique qu'il s'agit d'une convention permettant d'accéder, moyennant finances, aux services mis en place par le Centre de Gestion pour aider les communes dans la gestion des ressources humaines (avancement de grade, gestion de carrières...).

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention avec le Centre de Gestion.

❖ **CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES (SIMT) POUR LES PRESTATIONS DE MÉDECINE DE PRÉVENTION DÉLIBÉRATION N°770192100003**

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit d'une convention concernant les modalités de fonctionnement de médecine préventive et les obligations auxquelles le SIMT et la collectivité territoriale s'engagent.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITIONS ENEDIS CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN POSTE HTA SUR LA RD411(ANTENNE FREE) DÉLIBÉRATION N°770192100004**

Monsieur Le Maire, informe le Conseil municipal qu'il s'agit d'une convention concernant l'occupation d'Enedis au profit de la distribution publique d'électricité afin d'alimenter l'antenne Free. Aucune redevance ne sera demandée à Enedis. Une redevance d'occupation existe pour la mise en place de l'antenne Free.

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette convention

❖ **SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR A RAISON DE 17H30 DÉLIBÉRATION N°770192100005**

Le Maire explique que Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de rédacteur à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires au service administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 01 Décembre 2020,

DECIDE :

- d'accepter la proposition du Maire à l'unanimité,

**❖ CONVENTION DE GESTION ASSURANCE GROUPE 2021-2024
DÉLIBÉRATION N°770192100006**

Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne lance une nouvelle consultation pour l'assurance statutaire des communes pour les agents communaux. Il s'agit d'une assurance permettant le remboursement à la commune des frais médicaux lors d'accidents du travail ou encore la prise en charge du maintien de salaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte que le Centre de Gestion intègre les effectifs de la commune de Balloy pour sa consultation d'assurance statutaire.

**❖ ADHÉSION DES COMMUNES DE SAINTS-PIERRE-LES-NEMOURS,
MONTEREAU FAULT YONNE ET FONTENAY AU SDESM
DÉLIBÉRATION N°770192100007**

Monsieur le Maire explique que ces communes de Seine-et-Marne ont manifesté le souhait de rejoindre le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne. Le conseil syndical ayant approuvé l'adhésion de ces communes, il appartient maintenant au conseil municipal de chaque commune membre de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré par 2 voix Pour et 8 Abstentions

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Le processus de vente de chemin rural validé par un Conseil Municipal en 2015 aux Sablières de Brévannes va se poursuivre cette année. Les Sablières de Brévannes prennent en charge les frais d'enquête publique.
- Le platane a été élagué le 8 décembre. Nous avons eu une subvention de 896 euros.
- Pour permettre le nettoyage des vêtements de travail, fourni par la commune des agents municipaux (Obligation du Code du travail) l'achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge a été fait.
 - o Installation a été réalisé dans les locaux techniques de la commune.
 - o Réalisation de la plomberie par notre agent technique.
- Marc Fabry et Jean-Paul De Almeida, ont présenté l'ébauche du projet de travaux sur la Grande Rue permettant un ralentissement des véhicules et une libération des trottoirs. Cette étude doit faire l'objet d'une validation par l'ART (Agence Routière Territoriale).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.

Table des Délibérations

❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉcÉdente	1
❖ dÉlibération relative a la modification des statuts de la communauté de communes dÉlibÉration n°770192100001	1
❖ CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DELIBERATION N°0770192100002	2
❖ CONVENTION D'adhÉsion au service de santÉ au travail interentreprises (simt) pour les prestations de mÉdecine de prÉvention dÉlibÉration n°770192100003.....	2
❖ convention de mise à dispositions enedis concernant l'implantation d'un poste hta sur la rd411(antenne free) dÉlibÉration n°770192100004.....	2
❖ suppression d'un poste de rÉdacteur a raison de 17h30 dÉlibÉration n°770192100005	2
❖ convention de gestion assurance groupe 2021-2024 dÉlibÉration n°7701921000063	
❖ adhÉsion des communes de saints-pierre-les-nemours, montereau fault yonne et fontenay au sdesm dÉlibÉration n°770192100007	3
❖ INFORMATIONS DIVERSES	3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mr Jean-Paul DE ALMEIDA	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD		Mme Sandrine GAY	
Mme Sylvie FAYOL		Mme Elodie MANGÉ	
Mr Denis GAUCHARD			